

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° **1206**16 février 2024

To leviler 2024



MAPRIMERÉNOV': LA CAPEB PERSISTE ET SIGNE!

Conformément aux annonces qu'il avait faites à l'Assemblée nationale, le ministre de la Transition écologique a organisé ce jeudi une réunion avec la CAPEB pour une concertation sur les mesures pouvant être rapidement mises en œuvre, en réponse à nos demandes.

Préalablement à cette rencontre, la lettre ouverte co-signée d'une trentaine de partenaires que nous avions adressée fin décembre à Élisabeth Borne, a été à nouveau adressée à Gabriel Attal qui dit vouloir faire de la simplification l'une de ses priorités. Justement, nos demandes visent à simplifier drastiquement le dispositif de MaPrimeRénov' mais aussi à le recalibrer afin que plus d'entreprises puissent s'atteler à cet immense chantier de la rénovation énergétique et que plus de ménages puissent en bénéficier. Il faut clairement passer la vitesse supérieure si l'État veut loger tous les Français et leur permettre de vivre dans des logements sobres sur le plan énergétique. Or, nous sommes mal partis pour y parvenir, nous l'avons dit et répété tant de fois! Malgré l'enveloppe budgétaire sans cesse en augmentation, octroyée aux travaux de rénovation énergétique, le nombre d'entreprises autorisées à réaliser ces travaux ne cesse de diminuer (61 228 au 4 janvier 2024), le nombre de chantiers de rénovation énergétique financés par l'ANAH, au travers de MaPrimeRénov' a chuté de 17 % en 2023 (soit 569243 chantiers et

Il est donc urgent d'agir! C'est tout le sens de notre appel.

seulement 72 000 rénovations globales).

Les premières annonces du ministre de l'Écologie, largement reprises dans la presse, sont pour le moins décevantes pour ce qui concerne les entreprises artisanales du bâtiment.

Réformer le DPE pour les logements de moins de 40 m²? Oui, c'est certes positif pour remettre sur le marché quelques milliers de logements qui auraient été interdits à la location dès l'année prochaine... mais qui resteront de mauvaise qualité d'un point de vue énergétique. Avec pour conséquence également moins de travaux déclenchés!

Rendre le RGE gratuit pour les artisans ? bien sûr que les entreprises artisanales du bâtiment apprécieront de ne plus avoir à payer cette qualification. Mais là n'est pas le plus gros

du problème! l'argent ne remplacera pas la simplification! Et que le RGE soit gratuit ou non, s'il reste toujours aussi compliqué, les entreprises ne seront pas plus enclines à le demander!

Des mesures complètement décalées donc au regard des besoins urgents de la profession pour mener à bien l'indispensable et non moins urgent chantier de la rénovation énergétique!

Heureusement, la réunion qui s'est tenue ce

jeudi matin avec Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian a été beaucoup plus productive. 2 heures de travail au cours desquelles les propositions de la CAPEB ont été passées en revue et, pour beaucoup, partagées par les deux Ministres qui ont d'ailleurs ouvert ces travaux en déclarant que la rénovation énergétique ne se ferait pas sans les artisans du bâtiment. Il reste maintenant à traduire les mesures proposées dans les textes réglementaires et nous allons travailler avec les cabinets ministériels pour que la rédaction des

61 228 entreprises RGE

pour rénover 700 000 logements et réaliser 200 000 rénovations d'ampleur, vraiment ?

décrets et des arrêtés, qui seront nécessaires à la mise en œuvre des évolutions à envisager, correspondent bien aux attentes que nous avons exprimées. Le Ministre Béchu a indiqué qu'il ferait part de ses arbitrages d'ici une quinzaine de jours. À ce stade, nous pouvons raisonnablement espérer des arbitrages favorables sur les propositions que nous avons formulées. À suivre donc! En savoir plus sur ARTUR.





GOUVERNEMENT

GNR: LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE PORTE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX TPE DU BTP BÂTIMENT

n rappellera ici que revenir sur les modalités de sortie, sur une période de 7 ans, de l'avantage fiscal sur le GNR n'était pas à l'ordre du jour si les agriculteurs n'avaient pas rompu l'accord qui avait été passé l'an dernier à ce sujet.

Mais, dès lors que le Premier ministre a accepté de revenir sur cet accord pour les agriculteurs, il était logique et juste que les petites entreprises du bâtiment ne soient pas oubliées. Nous avons donc immédiatement revendiqué des dispositions propres au petites entreprises pour éviter de retomber dans une situation de concurrence déloyale avec les agriculteurs. Et le ministre de l'Économie nous a entendus.

Les mesures qu'il a annoncées cette semaine concernent uniquement les entreprises du BTP jusqu'à 15 salariés. Celles-ci pourront bénéficier d'une restitution de 5,99 cts/litre de GNR (dans la limite de 20 000 €) qui leur sera versée début 2025. Bruno Le Maire ouvre également la voie à une concertation en 2024 pour envisager les

mesures à prendre pour les années suivantes dans la perspective de l'extinction progressive de l'avantage fiscal et pour accompagner les entreprises dans l'évolution de leur parc d'engins de chantier (véhicule électrique, bio carburant, etc.).

Parallèlement, il s'est engagé à accélérer les délais de paiement des administrations publiques avec, en particulier, la possibilité de limiter le report de paiement ou l'annulation à la première contestation de la part du donneur d'ordre public, d'uniformiser et de renforcer le niveau des taux d'intérêts moratoires appliqués aux mauvais payeurs publics, de rendre plus transparents les délais de paiement des payeurs publics, et d'appliquer automatiquement les intérêts

moratoires plutôt qu'à la demande de l'entreprise. Des dispositions qui devraient être intégrées au projet de loi "simplification" en cours de rédaction et dont certaines correspondent très exactement à des revendications de la CAPEB.

Au-delà, nous avons également demandé que le gouvernement réponde aux attentes prioritaires des entreprises artisanales du bâtiment en retenant les revendications de la CAPEB (cf. l'appel de la dernière chance) ; à savoir, la relance de l'activité, le recalibrage de MaPrimeRénov, la relance du programme OSCAR, la simplification des dispositifs RGE et CEE.

Lire notre communiqué de presse ici.

→ L'ÉTAT S'ATTAQUE À L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La semaine dernière, la CAPEB participait à la réunion que le ministre de l'Économie et le ministre de la Transition écologique avait organisée avec les acteurs économiques pour les informer des dispositions qu'ils souhaitent prendre en vue d'aider les entreprises à s'adapter au changement climatique.

En ligne de mire, le droit du travail et bien sûr les conditions de travail, en particulier pour les chantiers en extérieur. Si l'adaptation des horaires de travail est d'ores et déjà sur la table, les discussions ne font que commencer et l'État n'entends pas imposer, à ce stade, de contraintes aux entreprises.

Les grandes entreprises publiques du transport et de l'énergie ont été invitées à présenter d'ici la fin de l'année à Bruno Le Maire un plan d'adaptation, invitant les patrons de PME et de TPE à regarder de manière précise et détaillée quels sont les investissements nécessaires pour s'adapter au réchauffement climatique. « L'adaptation climatique, ce n'est pas une option. C'est un impératif absolu et c'est un impératif immédiat » a déclaré le ministre de l'Économie en ouvrant cette réunion, indiquant que des prêts vers garantis par

l'État seraient mis en place et pourront aller jusqu'à 2 milliards d'euros. Les petits investissements (< 200 000 €) pourront être envisagés dès juillet 2024 directement auprès des agences bancaires. Les investissements supérieurs devront passer par la BPI dès le mois de mars.

Le ministre a également appelé à la cohérence, soulignant que les investissements dans les bâtiments publics seront refusés s'ils ne répondent pas à cet objectif de l'adaptation au changement climatique. « Ça veut dire qu'il faut prévenir les surchauffes dans les locaux, limiter l'accumulation de chaleur en journée, faciliter le déstockage la nuit, travailler sur l'enveloppe des bâtis pour renforcer leur inertie thermique, pour améliorer leur déphasage, favoriser la sur-ventilation nocturne, apporter de l'ombre par des brises



soleil, limiter le réchauffement par des peintures qui soient claires, végétaliser les abords pour limiter les îlots de chaleur urbains, permettre aux administrations de travailler et d'accueillir du public dans des bâtiments sans climatisation à l'intérieur, même lorsqu'il fait 35 degrés à l'extérieur. Ça doit être ça notre objectif, [...] c'est d'avoir des bâtiments bien ventilés, bien rénovés, bien isolés, bien protégés du soleil ».

Les objectifs dépassent le seul secteur des bâtiments et impliquent également la gestion de l'eau dans tous les secteurs tout comme la révision des modes de distribution et d'approvisionnements, notamment des TPE en bout de chaine.

Les différents ministères doivent préparer un plan d'action et une clause de revoyure est d'ores et déjà prévue dans 6 mois.

→ LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR DÉTENDRE LE MARCHÉ LOCATIF

Une partie des mesures annoncées cette semaine par le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu et le nouveau ministre du Logement Guillaume Kasbarian concerne la disponibilité des logements en location.

Compte tenu des grandes tensions sur l'offre de logements à louer, le Gouvernement a décidé de donner du lest aux restrictions initialement prévues. Les règles actuelles auraient, en effet, exclut de la location plus de 140 000 logements de petites surfaces déclarées "passoires thermiques".

Pour éviter cela, le Gouvernement a décidé de modifier les bases de calcul du DPE sur les logements de moins de 40 m². Le nouveau



mode de calcul permettra de sortir ainsi 11% du parc immobilier des étiquettes F et G et souhaite poursuivre dans cette voie en modifiant le coefficient de conversion énergétique qui, actuellement, avantage les logements chauffés au

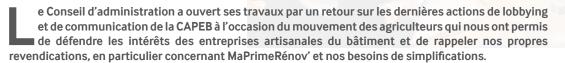
gaz plutôt qu'à l'électricité.

Par ailleurs, sans remettre en cause la loi Climat qui prévoit d'exclure de la location les passoires thermiques (soit les logements classés G) dès 2025, louer ces logements sera encore possible l'an prochain et même l'année suivante puisqu'il est question d'imposer des travaux seulement lors des renouvellements de bail.

Le projet de loi sur les copropriétés dégradées qui est en cours d'examen au Parlement doit intégrer un amendement ce sens et doit également prévoit la possibilité, pour les copropriétaires, d'adopter une délibération leur permettant de prolonger les locations concernées pendant deux ans.



RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 8 ET 9 FÉVRIER 2024



Il a constaté avec satisfaction que la CAPEB continue d'accueillir davantage d'adhérents chaque année (+1,7 % en 2023 sur la base des déclarations des CAPEB départementales) et s'en est félicité, souhaitant que les paiements de cotisations dues au niveau national soient concrétisés avant le conseil du mois de mars qui déterminera, sur ces bases, les droits de vote des

CAPEB en Assemblée générale. Les membres du Conseil d'Administration ont ensuite préparé l'Assemblée générale et ont ainsi validé le rapport d'activité 2023, amendé et approuvé les projets de résolution, examiné et validé les candidatures aux postes à pourvoir et tiré au sort la

lettre qui définit l'ordre de présentation des candidatures, en l'occurrence la lettre A. Ils ont également décidé de l'ordre du jour de la CNAGS des 5 et 6 mars destinée, précisément, à préparer l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a examiné les propositions d'accueil des Rencontres des Métiers du Bâtiment formulées par les CAPEB départementales pour 2025. Répondant au cahier des charges et permettant d'assurer une présence des Rencontres sur l'ensemble du territoire, c'est la ville de Clermont Ferrand qui a recueilli le plus grand nombre de votes et qui est donc retenue pour 2025.

S'agissant des Rencontres des Métiers du Bâtiment de Bordeaux en juin 2024, le Conseil d'administration a souhaité encourager le plus grand nombre de délégués à participer. Pour ce faire, il a décidé de baisser le prix des déjeuners (30 € au lieu de 40 €) et de la soirée de gala (50 € au lieu de 75 €) pour les délégués, sachant

que la CAPEB Nationale prendrait à sa charge le différentiel avec le coût réel facturé. Ces propositions tarifaires remplaceront le dispositif du "faire venir" proposé ces deux dernières années.

Au registre de la vie du Réseau, le Conseil d'administration a examiné les propositions du Comité Stratégique de Suivi des CAPEB

> régionales et les a approuvées. Les membres du Conseil ont par ailleurs examiné les conditions dans lesquelles la CAPEB pourrait être présente lors de la compétition internationale des WorldSkills à Lyon en septembre prochain, sachant que le Pavillon France disposera d'un espace très réduit, ne laissant à chaque

acteur que 25 m². Le Conseil d'administration a jugé opportun de présenter une candidature commune avec l'U2P pour être présent dans ce Pavillon.

Afin de développer et de promouvoir, avec une meilleure synergie, les différentes marques de la CAPEB, le Conseil a approuvé la création d'un site chapeau permettant de présenter l'ensemble de l'offre CAPEB (Eco Artisan, Handibat, Silverbat, CIP, CIP Patrimoine, démarches commerciales, artisans engagés, ...) et de l'intituler "artisans du bâtiment by CAPEB".

Après le rapport de la Commission des Médailles, le Conseil d'Administration a pris connaissance du programme des Rencontres de l'Innovation que la CAPEB organise le 21 février dans le but de montrer que les entreprises artisanales du bâtiment sont des entreprises innovantes bien qu'elles ne soient pas perçues ni considérées comme telles, l'objectif de ces Rencontres étant de mettre en évidence les leviers à actionner

pour y remédier.

Le matin de ces Rencontres, le Réseau sera invité à la Confédération pour participer à une nouvelle étape du programme d'Open Innovation. Après une première session de pitch de start-up proposant des solutions "gain de temps" pour les petites entreprises, il s'agira de présélectionner les solutions que proposent 4 start-ups en matière de gestion des déchets.

Le Conseil a ensuite fait le point sur le programme Oscar, et l'expérimentation menée dans 4 régions pilotes pour proposer un accompagnement à la constitution des dossiers de demandes d'aides à la rénovation énergétique, expérimentation qu'il y a lieu de prolonger et de généraliser.

Les outils de la campagne de promotion en faveur de la féminisation des instances de gouvernance de la CAPEB ont été présentés au Conseil d'Administration puis un point a été fait sur la pesée 2023 et la nécessaire mobilisation des CAPEB à la fois pour faire en sorte que tous les adhérents 2023 aient au moins payé 50 % de leur cotisation avant le 31 mars, mais aussi pour supprimer toutes les incohérences qui ont pu être détectées entre ISABAT et le fichier des caisses de congés payés. Le conseil a également validé les nouvelles propositions formulées par l'U2P pour faire changer les règles de la mesure de la représentativité patronale et pris connaissance des actions de lobbying que la CAPEB, en lien avec l'U2P, prévoit d'organiser sur les semaines à venir. Les actualités sociales ont conclu ce Conseil d'Administration avec, notamment, la question de savoir s'il était opportun de relancer, dans le champ des jusqu'à 10, le dialogue social, à la suite des différentes décisions de justice intervenues en 2023 ; question à laquelle le conseil a répondu par l'affirmative.







LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



CESE

La réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales que présidait Jean-Christophe Repon ce lundi a préparé les plénières de la semaine. Celle du 12 examinait le projet d'avis "Travail et emploi pour réussir la planification écologique" tandis que le 13, il s'agissait de la présentation, par le Centre de Recherches Politiques de Sciences Po, du 15ème baromètre de la confiance en politique. une occasion de débattre des moyens de restaurer la confiance dans la politique et les institutions et de réunir les conditions d'une démocratie plus continue. On notera avec une grande satisfaction que ce sont les artisans en qui les Français ont le plus confiance! De son côté, la Commission Travail et Emploi a auditionné la Directrice générale de l'ANACT.

U₂P

Le Conseil exécutif de l'U2P s'est tenu ce 15 février, une occasion de revenir sur les dernières rencontres avec des membres du Gouvernement : la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, le ministre de l'Économie Bruno LEMAIRE et le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu consacrée aux enjeux de l'adaptation des entreprises face aux dérèglements climatiques. Un compte rendu a également été fait de l'entretien avec la Présidente de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale. Charlotte Parmentier-Lecocg. La réunion a par ailleurs permis de mieux formaliser les conditions de la participation de l'U2P aux Worldskills 2024.

INFLUENCE POLITIOUE

Le Président de la CAPEB a pu échanger mercredi matin avec Christophe Castaner en vue de lui faire part des préoccupations immédiates des entreprises artisanales du bâtiment et notamment des nécessaires améliorations devant être apportées à MaPrimeRénov' ainsi que des nombreuses propositions de simplifications que porte la CAPEB pour simplifier la vie des petites entreprises

PARITARISME

Les négociations interprofessionnelles sur le pacte de la vie au travail se poursuivent. Cette semaine, il s'agissait d'examiner les différents dispositifs de transition et de reconversion professionnelles.

MINISTRE DE LA TRANSITION **ÉCOLOGIQUE**

Le Président de la CAPEB avait rendez-vous ce jeudi matin avec les ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian qui avaient souhaité échanger largement sur toutes les pistes d'amélioration à envisager pour

redynamiser la rénovation énergétique et donc l'activité des entreprises. Cette réunion a été très constructive. Christophe Béchu a indiqué qu'il ferait part de ses arbitrages début mars. (En savoir plus ici).



PARTENAIRES

Jean-Christophe Repon devait recevoir Coedis ce vendredi midi pour évoquer bien sûr les évolutions que le Gouvernement serait prêt à apporter à MaPrimeRénov', Coedis étant l'un des 30 co-signataires de la Lettre ouverte que nous avons adressée à Matignon à ce sujet. L'entretien devait aussi porter sur MaPrimeAdapt', le programme Oscar et, plus largement, sur les possibilités de travailler davantage ensemble, sachant que certains distributeurs membres de Coedis sont également partenaires de la CAPEB.

SOCIAL

→ CÉCILE BEAUDONNAT **DEVIENT VICE-PRÉSIDENTE** DE L'OPPBTP

Lors de sa réunion du 7 février 2024, le Conseil d'administration de l'OPPBTP a élu son nouveau bureau portant Cécile Beaudonnat à sa vice-présidence et Frédéric Mau à sa présidence.

Présidente de la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat à la CAPEB et cheffe de file pour les questions de santé/sécurité, Cécile Beaudonnat est gestionnaire d'une entreprise artisanale de charpente couverture dans le Puyde-Dôme (Vernines), une entreprise qui emploie 18 salariés dont 2 apprentis.

Frédéric Mau est salarié du groupe Vinci Construction, en Bretagne, dont il est élu suppléant du CSE à Rennes. Il est secrétaire fédéral à la FNSCBA-CGT, en charge des questions de santé au travail

MÉTIERS

→ LES CANDIDATURES AUXTROPHÉES JEAN-PAUL LANLY SONT OUVERTES JUSQU'AU 1ER MARS

Le Forum Bois Construction et l'Académie d'Agriculture de France lancent les Trophées Jean-Paul Lanly en vue de valoriser le bois Français.

Sont invitées à candidater les entreprises et organismes implantés sur le territoire français et évoluant dans le secteur de la filière bois. Le Trophée est destiné à distinguer les entreprises ou organismes implantés sur le territoire national, œuvrant dans le secteur de la filière bois, utilisant et accroissant la consommation de bois français. Enfin, les lauréats doivent démontrer un engagement en faveur de l'innovation, que ce soit par l'adoption de nouvelles technologies, ou dans d'autres aspects tels que l'organisation, la promotion commerciale et la communication visant à encourager l'utilisation du bois français.

Deux Trophées seront décernés : l'un pour les entreprises ou organismes de moins de 50 personnes, et l'autre pour ceux de plus de 50 personnes.

À titre d'exemples, les lauréats 2023 étaient le groupe SILVADEC pour ses lames composites innovantes utilisant de la farine de bois provenant de déchets peu valorisés, la société Lécuiller pour son expertise en bois moulé et son implication dans des projets architecturaux à l'international et l'Association Bois de France pour son travail fédérateur et sa promotion du bois national au sein de la filière forêt-bois francaise.

Le dossier de candidature est disponible ici.

Il est à retourner avant le 1er mars, la remise des prix étant prévue lors de la Plénière Hommages et Prix du FBC 2024, le jeudi 4 avril 2024 au Centre Prouvé de Nancy.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00

e-mail: capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à

